ISSN 0248-076X

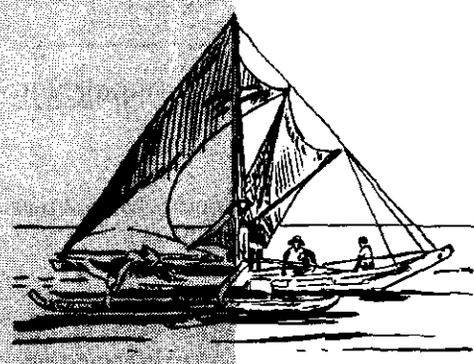

LETTRE D'INFORMATION

sur les pêches

NUMERO 66
JUILLET – SEPTEMBRE 1993

SOMMAIRE

ACTIVITES DE LA CPS — Page 2

NOUVELLES DU BASSIN DU PACIFIQUE — Page 14

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE COTIERE DANS LE PACIFIQUE SUD — Page 16
par P. Dalzell

MISE AU POINT D'UN NOUVEAU PRODUIT DERIVE DU THON A KIRIBATI — Page 19
par S.J. Diffey

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA SECURITE EN MER — Page 22
par H. Walton

Photo: Paxton Wellington

La CPS participe à la mise en place de DCP à Fidji.

Commission du Pacifique Sud
Préparé par Jean-Paul Gaudechoux, chargé de l'information halieutique
(Imprimé avec le concours financier du gouvernement de la France)

ANNULATION DE LA VINGT-CINQUIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHES

Des difficultés financières ont empêché la Commission du Pacifique Sud d'organiser la conférence technique régionale sur les pêches en 1993.

La conférence technique du Comité des pêches du Forum n'ayant pas eu lieu cette année, celle de la CPS constitue pour les responsables des services des pêches de tous les pays membres la seule possibilité de se rencontrer.

Cela leur permet de débattre des aspects techniques de la pêche, de définir leurs besoins respectifs et d'évoquer les problèmes qui peuvent être traités au mieux à l'échelle régionale, par l'échange d'expériences, d'idées et d'informations.

La conférence examine le travail réalisé par le département des ressources marines de la Commission. Elle analyse les activités en cours ou en projet pour en proposer au besoin de nouvelles et formule des recommandations pour approbation par le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et adoption par la Conférence du Pacifique Sud.

La conférence technique régionale sur les pêches se tiendra en définitive du 14 au 18 mars 1994. Ce nouveau calendrier a été retenu parce qu'il permet :

- de minimiser le temps écoulé depuis la dernière conférence afin que diverses questions qui devaient être évoquées cette année puissent être mises à l'ordre du jour;
- de fixer durant la conférence des orientations pour les activités à mener dans le cadre des programmes halieutiques l'année prochaine;
- de formuler des recommandations qui pourront être soumises à la vingtième session du CRGA en mai 1994, pour adoption par la Conférence du Pacifique Sud en octobre 1994.

A la suite de l'annulation de la conférence, la sixième réunion du Comité directeur du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) s'est tenue à Suva, à l'Université du Pacifique Sud, les 8 et 9 novembre 1993.

(Avec le concours de Jean-Paul Gaudechoux)

LE PNUD SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE REGIONALE PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA CPS ET DE LA FFA

Depuis plus d'un an, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) soutient le projet de développement de la pêche au large mis en oeuvre par la section techniques de pêche du programme pêche côtière de la CPS.

Le PNUD étudie actuellement une nouvelle demande de financement présentée conjointement par la CPS et l'Agence des pêches du Forum concernant diverses activités de développement de la pêche que les deux organismes prévoient d'entreprendre en faveur des pays océaniens.

Ce nouveau projet, qui sera mis en oeuvre conjointement par la CPS et la FFA sous la direction de cette dernière, vise à renforcer les capacités nationales dans les domaines suivants: élaboration de politiques, gestion administrative et organisation, préparation, mise en oeuvre et gestion de projets, stimulation et soutien du secteur privé. Le projet encouragera également la collecte d'informations régionales et les échanges sur des questions comme la réglementation des pêches, la recherche et la gestion des ressources ainsi que la commercialisation des produits de la mer.

Les activités qui doivent être entreprises dans le cadre du projet font intervenir pour la plupart des formations variées ainsi que la mise au point de méthodes et de stratégies de formation.

Le projet prévoit aussi la réalisation d'études et l'organisation de différents séminaires et colloques aux échelles régionale et nationale. D'une durée de trois ans, il comprendra notamment les activités suivantes :

- un colloque à l'échelle sous-régionale et trois colloques à l'échelle nationale sur la formation à la gestion et à l'organisation destinés aux responsables des pêches de niveaux moyen et supérieur;
- des stages de courte durée auprès d'organismes, régionaux ou non, intervenant dans le secteur de la pêche;
- un programme pilote d'enseignement à distance de la rédaction de rapports techniques à l'intention des responsables de la pêche;

- l'examen, dans certains pays, des dispositions nationales de gestion et de protection de la pêche, de la réglementation de la pêche professionnelle ainsi que des usages en matière d'entreprises et d'investissement;
- la formation en tandem à la définition, à la formulation, à la mise en oeuvre, à la gestion, à l'évaluation de projet et à la rédaction de rapports;
- deux séminaires régionaux sur l'industrie de la pêche, accompagnés d'études nationales, visant à définir les stratégies qui permettraient aux organismes publics de mieux soutenir le développement des entreprises de pêche du secteur privé et d'examiner dans ce sens les stratégies à adopter en matière de formation;
- l'élaboration d'une base de données régionale susceptible de fournir en temps réel des informations sur la commercialisation des principaux produits de la mer;
- des enquêtes nationales sur la commercialisation et études axées sur certains produits;
- des possibilités de stages de formation à la vente, à la valorisation des produits de la pêche et à la gestion de petites entreprises, destinés aux employés des secteurs public et privé;
- un programme de formation pratique au fonctionnement des bateaux de pêche et à la gestion des petites entreprises;
- la mise au point d'une formation régionale normalisée de marins-pêcheurs qui sera dispensée par les établissements nationaux de formation à la pêche;
- l'élaboration d'études sur les ressources halieutiques, de bibliographies et d'autres documents d'information spécialisés;
- la récapitulation des réglementations en vigueur dans les pays océaniens en matière de pêche;
- l'établissement d'un guide taxonomique sur les espèces du Pacifique présentant un intérêt commercial; et
- l'organisation d'un colloque général sur l'évaluation, l'exploitation et la gestion des ressources de la pêche côtière.

La demande de financement, dont l'élaboration a pris plusieurs mois, fait actuellement l'objet d'un examen technique au siège du PNUD. Si le projet est approuvé, sa mise en oeuvre commencera le 1er janvier 1994.

(Avec le concours de Garry Preston)

L'USAID CONFIE A LA CPS LA MISE EN OEUVRE DU VOLET REGIONAL PIMAR

Au mois d'août 1993, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) a invité officiellement la CPS à présenter une proposition de mise en oeuvre du volet régional de son projet sur les ressources marines dans les îles du Pacifique (PIMAR).

La Commission a donc soumis une proposition qui a abouti à la conclusion d'un accord aux termes duquel l'USAID apportera son soutien financier aux programmes halieutiques de la CPS pour assurer la diffusion d'informations concernant les activités du PIMAR à travers la région.

Le PIMAR, mis au point par l'USAID en 1989, est un projet doté d'un budget de 12 millions de dollars E.-U. dont l'objectif est d'accroître les possibilités d'activités rémunératrices dans les pays océaniens, par des moyens qui valorisent la conservation et la gestion des ressources naturelles; il prévoit l'élaboration, l'évaluation et la mise à disposition de techniques et de stratégies faciles à reproduire et susceptibles d'améliorer les bénéfices tirés par les communautés océaniennes d'une exploitation attentive des ressources marines par des petites entreprises privées.

Le projet se divise en cinq programmes nationaux :

- Iles Cook : Mise au point de techniques et de technologies de perliculture à petite échelle;
- Kiribati: Etudes sur l'environnement et mise au point d'un programme de gestion du lagon;
- Papouasie-Nouvelle-Guinée : Expériences de pêche à la palangre, préalablement à la mise en place d'une industrie locale de la pêche au thon axée sur l'exportation;
- Tonga : Développement de techniques de pêche intégrées (appât, palangre et au fond) et établissement d'un programme de gestion de la pêche au fond;

- Tuvalu: Exploitation des espèces des fonds et mise au point d'un programme de gestion de la pêche profonde.

Toutes les techniques et stratégies mises en oeuvre dans le cadre des programmes nationaux du PIMAR sont en relation ou en correspondance directe avec certains aspects du programme de travail de la CPS.

En outre, l'objectif du PIMAR qui consiste à encourager les petites entreprises de pêche à se rendre dans des zones sous-exploitées éloignées des côtes, et à préserver les ressources des eaux moins profondes des lagons et des récifs pour les besoins de la subsistance et de la mariculture, est comparable aux objectifs de la CPS.

Par conséquent, le projet PIMAR et le travail de mise en valeur des ressources marines conduit par la CPS sont tout-à-fait complémentaires.

Le volet régional du PIMAR vise à favoriser la diffusion des résultats du projet au moyen de colloques, de missions d'assistance technique à court terme, de stages de formation et de publications. A la suite de pourparlers avec l'USAID, il est apparu que nombre de ces activités sont étroitement liées aux activités en cours ou en projet de la Commission. C'est pourquoi, dans le souci d'assurer l'efficacité du projet et d'éviter tout double emploi, l'USAID a accepté de confier à la CPS la mise en oeuvre des activités suivantes :

- diffusion des informations techniques et générales relatives aux programmes nationaux du PIMAR par les publications périodiques habituelles de la CPS sur les pêches et par la préparation de documents techniques spécialisés reposant sur les résultats du projet;
- organisation d'un colloque régional sur le développement de l'industrie de la culture des perles noires;
- stages de formation et voyages d'étude sur les sites des programmes nationaux du PIMAR;
- organisation d'un colloque régional sur les stratégies de développement et de gestion de la pêche de poissons.

Dans le cadre de cet accord, une partie du financement accordé par l'USAID devrait être utilisée pour recruter un agent supplémentaire qui serait affecté à la section information du programme pêche côtière. La vacance de ce poste devrait être annoncée prochainement selon la procédure habituelle de la CPS.

(Avec le concours de Garry Preston)

SECTION FORMATION

Organisation à Santo (Vanuatu) du stage pratique du cours *Nelson* de 1993

Pour la deuxième fois, le Centre de formation à la pêche de Luganville (Espiritu Santo) a accueilli le stage pratique du cours CPS/*Nelson Polytechnic* de formation des agents des services des pêches océaniens.

Comme l'année dernière (voir la *Lettre d'information sur les pêches* n° 62), les moyens impressionnants du centre de formation se sont révélés parfaits pour ce type de formation: hébergement des stagiaires et des professeurs dans des locaux agréables, salles de cours modernes équipées de matériel audiovisuel, atelier mécanique, machines à glace, installations de manutention et de traitement du poisson et, enfin, trois bateaux-école en bon état pour les sorties en mer. Les conseillers de la CPS ne pouvaient rêver d'un meilleur endroit pour organiser leurs cours !

Le 13 juin, les douze stagiaires ont fait le voyage de *Nelson* (Nouvelle-Zélande) à Santo, avec M. Hugh Walton, conseiller en formation halieutique de la CPS. Heureux de se trouver de nouveau dans une île tropicale, ils étaient prêts à mettre en pratique les connaissances acquises durant les cinq mois de formation théorique à l'école néo-zélandaise d'halieutique de *Nelson*.

M. Paxton Wellington, maître de pêche de la CPS, avait rejoint le personnel du centre de formation une semaine avant le début du stage pour terminer la préparation des cours, s'occuper de la logistique à terre et réparer le système hydraulique de l'*Etelis*. Ce bateau monocoque de dix mètres de type VAN-1 conçu par la FAO, a été équipé d'un GPS, d'un échosondeur à double fréquence, de quatre moulinets à main samoans et de tangons de pêche à la traîne.

Les deux autres bateaux-école sont le *Tabwemasana*, un navire de 8,5 mètres équipé de quatre moulinets à main et le *Nasiko*, un bateau plus petit à moteur diesel, également équipé de moulinets à main pour la pêche au fond et à la traîne.

Les stagiaires ont passé les premiers jours à se familiariser avec le centre de formation à la pêche de Vanuatu, à monter des engins de pêche, à assister à des cours; pendant toutes ces journées, le temps

Photo: Angus Scotland

Quelles belles prises réalisées aux abords du DCP!

est resté au beau fixe. Le premier jeudi, les trois bateaux ont effectué une sortie pour rejoindre le DCP, mais les dieux de la pêche avaient quitté Vanuatu. Les alizés, d'une force de 20 à 30 noeuds, se sont établis ce jour-là et n'ont pas cessé de souffler jusqu'à la fin du stage !

Ces conditions difficiles ont eu des répercussions négatives sur la pêche puisque chaque bateau n'a pu effectuer que 12 sorties en quatre semaines. Les zones de pêche de Santo se sont heureusement révélées aussi productives que prévu et le total des captures a atteint 3 790 kg de poissons éviscérés, d'une valeur de 714 000 Vatus, alors qu'il se situait à 3 365 kg en 1992.

Les instructeurs ont enseigné avec succès les méthodes de pêche suivantes: pêche au fond à l'aide d'un moulinet (l'*Etelis* a ainsi ramené à bord 380 kg de lutjans rouges en deux heures, un record), pêche à la palangre de fond, pêche à la traîne autour du DCP et pêche à la palangre verticale et horizontale.

Photo: Michel Blanc

Anare Raiwalui (Fidji) est fier de sa prise, un thon jaune de bonne taille capturé à la palangre verticale

Parmi les prises remarquables figuraient un thon jaune de 48 kg (la plus grosse prise du stage) capturé par l'équipage du *Nasiko* à l'aide d'une palangre verticale ainsi que deux espadons de 45 kg capturés pendant la nuit à l'aide d'une palangre horizontale équipée de tubes fluorescents et de calmars en guise d'appât.

La majeure partie du poisson capturé a été vendue à Santo par le centre de formation; quelques caisses de lutjans rouges ont été envoyées par fret aérien vers le marché au poisson de Natai et les hôtels de Port-Vila. Grâce à l'abondance des barres de glace fournies par les machines installées au centre, le poisson a été bien conservé sur les bateaux et à terre. Avant d'être vendu, le poisson a été éviscéré dans le petit atelier de transformation du centre.

Bien que l'objectif principal du stage soit la formation aux techniques de pêche et au fonctionnement des bateaux, le mauvais temps a obligé les instructeurs à dispenser davantage de cours que prévu à terre. Bien qu'il s'agisse de cours ponctuels, ils se sont révélés très utiles et ont permis d'aborder des domaines qui n'étaient pas couverts à *Nelson*. En conséquence, le contenu du stage de l'année prochaine sera modifié afin d'inclure des séances sur des sujets comme la gestion de la pêche, les techniques de pêche utilisées dans le Pacifique et la gestion des bateaux. Le stage sera organisé en fonction des prévisions météo, les séances de cours ayant lieu les jours où il ne sera pas possible d'aller pêcher. Compte tenu de cette nouvelle organisation, le personnel de la section formation à la pêche côtière a entrepris de réaliser du matériel didactique et des notes pour les séances de cours qui auront lieu durant le stage de l'année prochaine.

La section formation est reconnaissante au gouvernement de Vanuatu d'avoir accueilli le stage, ainsi qu'au gouvernement néo-zélandais, au Secrétariat général du Commonwealth et à la Fondation du Commonwealth d'avoir apporté leur concours financier à l'organisation de l'ensemble de la formation à *Nelson*. Le stage qui aura lieu l'année prochaine a déjà été annoncé dans toute la région. Il se déroulera du 14 février au 29 juillet 1994. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature à la CPS par l'intermédiaire du service des pêches de leur pays qui présentera officiellement les candidatures des personnes disposant des qualifications adéquates. Les candidatures officielles doivent être envoyées avant le 15 novembre 1993.

(Avec le concours de Michel Blanc)

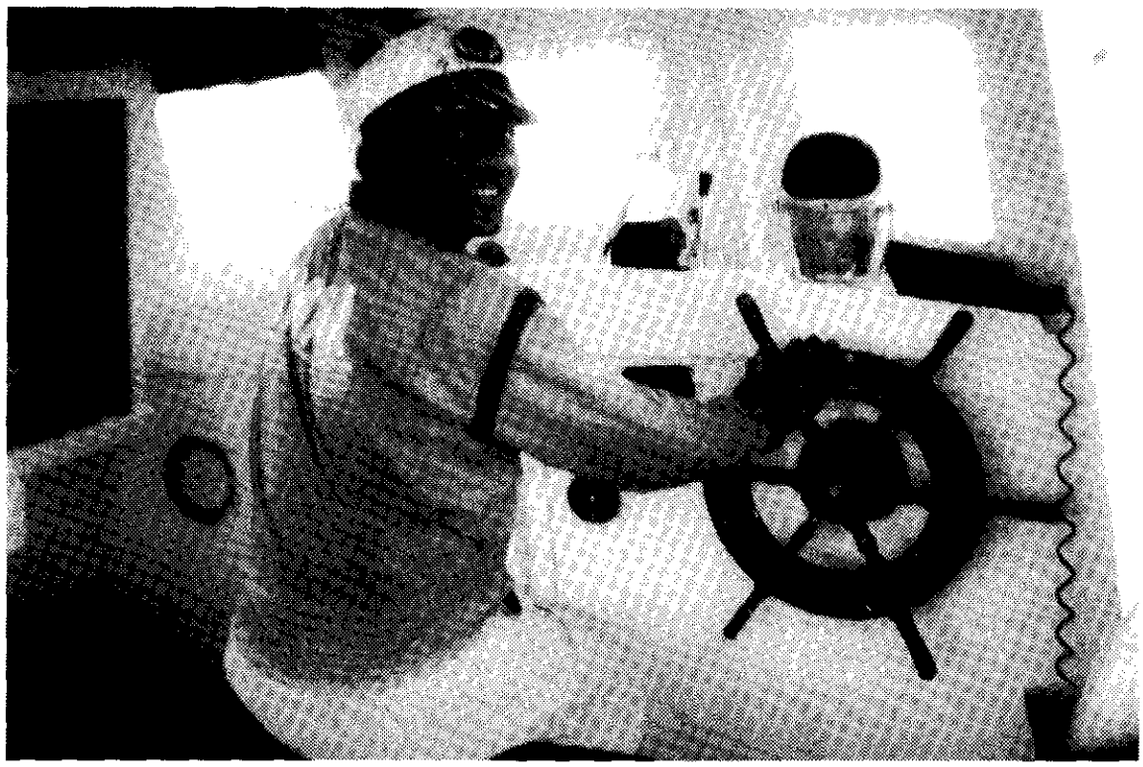

Photo: Hugh Walton

Henry Perongo, des Iles Salomon, dans le rôle du capitaine de l'*Etelis*.

SECTION EVALUATION DES RESSOURCES

Evaluation du projet de recherche sur les ressources côtières

Au mois de septembre, le service britannique de développement outre-mer (ODA) a procédé à l'évaluation de deux projets de la CPS financés par le Royaume-Uni: le projet sur la manutention et le traitement du poisson et le projet de recherche sur les ressources côtières. Ce dernier est financé par une subvention du gouvernement britannique qui arrive à expiration à la fin du mois de décembre 1993.

La création de ce projet de recherche résulte de la dix-huitième conférence technique régionale sur les pêches de la CPS (1986). Celle-ci avait souligné l'importance des conclusions d'une étude sur les besoins en matière de recherche halieutique réalisée par MM. Semisi Fakahau et Mike Shephard, et notamment "le fait qu'il n'est pas suffisamment tenu compte des importants besoins" de la plupart des pays insulaires du Pacifique en matière de recherche halieutique.

La conférence, se déclarant favorable à une proposition de la CPS concernant la création d'un projet d'évaluation des ressources côtières, a recommandé d'en élargir la portée en lui donnant le titre de "projet de recherche sur la pêche côtière".

Le projet est également destiné à soulager le programme d'évaluation des thonidés et marlins des recherches ne concernant pas les thonidés pour lui permettre de concentrer ses efforts sur sa vocation première.

Il a fallu quelque temps pour trouver le financement du projet, finalement assuré par l'ODA, et sa mise en oeuvre a démarré fin 1987. La première activité d'importance, qui semble avoir été jugée comme particulièrement fructueuse par toutes les personnes intéressées, a été le colloque sur les ressources halieutiques côtières du Pacifique organisé en mars 1988.

Ce colloque, qui rassemblait des responsables des pêches et des experts de tous les pays du Pacifique, a fait le point sur la pêche côtière d'une certaine importance commerciale dans les îles du Pacifique et a fourni au projet de recherche des orientations générales sur les domaines qui devaient être considérés comme prioritaires. Plus de 150 documents avaient été présentés au colloque, soit deux fois plus que prévu.

Depuis six ans, le projet de recherche a participé, à la demande des pays, à 52 sous-projets importants, ainsi qu'à une multitude d'autres activités de conseil allant de l'étude des publications scientifiques à la mise au point d'enquêtes de subsistance. Quatre-vingt-dix-sept Océaniens ont participé directement, à titre d'interlocuteurs scientifiques, à ces différentes activités; en outre, le personnel du projet de recherche a rédigé ou participé à la rédaction de 50 rapports et publications qui viennent s'ajouter aux documents présentés à l'occasion des conférences ainsi qu'aux articles des bulletins d'information. Plus de 180 documents ont été présentés lors des colloques organisés par le projet de recherche.

La mission d'étude britannique était composée cette année de: Dick Beales, conseiller en halieutique de l'ODA (il représentait d'ailleurs le Royaume-Uni à la conférence technique régionale sur les pêches de 1986 qui fut à l'origine de la création du projet de recherche), David Salmon, conseiller en matière de ressources naturelles du groupe de conseil sur les ressources océaniennes de l'ODA, et Jane Tierney, attachée au bureau de gestion de l'aide britannique.

Cette équipe avait auparavant séjourné à Honiara, afin d'évaluer les projets financés par l'ODA et par l'Agence des pêches du Forum, profitant de l'occasion pour prendre l'avis du service des pêches des Iles Salomon; elle a ensuite passé quatre jours en Nouvelle-Calédonie pour procéder à l'évaluation du projet de recherche sur les ressources côtières ainsi que du projet de valorisation des produits de la pêche de la CPS. Destinée au gouvernement britannique, cette évaluation ne donnera pas lieu à la publication d'un rapport.

Bien que le projet de recherche arrive officiellement à terme à la fin de l'année 1993, ses activités seront maintenues dans le cadre de la section d'évaluation des ressources du programme pêche côtière de la CPS. Il est envisagé de réaliser une transition progressive vers un nouveau grand projet qui pourrait commencer à la mi-1994.

L'une des premières activités prévues consiste en un colloque général qui permettrait d'évaluer les progrès réalisés en matière de recherche sur la pêche côtière et de gestion des ressources durant les six années écoulées depuis le premier colloque de la CPS sur les ressources côtières. Si ce colloque est aussi fructueux que le premier, il fournira de précieuses orientations sur les dispositions à prendre à l'avenir en matière de recherche sur les ressources côtières dans la région.

Il est également prévu de mettre en route avant fin 1994 un projet de télédétection élaboré conjointement par la CPS, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française et financé par la Communauté économique européenne. Le volet pris en charge par la CPS sera placé sous l'égide de la section évaluation des ressources et lui permettra de disposer d'un instrument de qualité pour l'évaluation des ressources côtières.

(Avec le concours de Tim Adams)

Publications du projet de recherche sur les ressources côtières

Le projet de recherche sur les ressources côtières arrivant à terme, les fonds disponibles pour les déplacements du personnel sont au plus bas. Cette situation, préjudiciable à la mise en place de nouveaux projets nationaux, a néanmoins un aspect positif: le personnel a davantage de temps pour écrire. Les conclusions de plusieurs des sous-projets conduits par des pays membres de la CPS au cours des cinq dernières années pouvant être profitables à l'ensemble de la région, certains des rapports nationaux sont remaniés afin d'être plus largement diffusés sous forme de rapports techniques (après avoir été bien entendu contrôlés et approuvés par le pays membre concerné).

A la suite de promesses téméraires faites à un bailleur de fonds, une ou deux nouvelles publications sont en cours de préparation et devraient voir le jour avant la fin de l'année.

Une liste exhaustive des documents du projet de recherche sur les ressources côtières disponibles à la bibliothèque de la CPS sera publiée dans le prochain numéro de la *Lettre d'information sur les pêches;* des photocopies seront mises sur demande à la disposition des services des pêches des pays membres de la CPS pendant quelque temps. Il est possible que la reproduction de certains de ces documents soit subordonnée à l'autorisation du pays intéressé et qu'une contribution aux frais soit exigée pour les demandes n'émanant pas du service des pêches d'un pays membre de la CPS.

(Avec le concours de Tim Adams)

SECTION TECHNIQUES DE PECHE

Six nouveaux DCP pour Tokelau

Le ministère de l'agriculture et des pêches de Tokelau a récemment demandé l'assistance de la CPS pour mettre en oeuvre un programme de mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP) à Tokelau. L'assistance technique a pu être apportée grâce au projet de développement de la pêche au large financé par le PNUD et mis en oeuvre par la section "techniques de pêche" du programme pêche côtière.

Il s'agissait de déterminer les types de DCP appropriés, de mener des études de site au large de trois atolls (Fakaofo, Nukunonu et Atafu), suivies du mouillage de deux DCP par atoll et de la formation des pêcheurs locaux aux techniques de fabrication des DCP.

L'assistance fournie par la CPS a consisté à concevoir des systèmes appropriés d'amarrage et de flottaison des DCP. Le radeau en acier conçu par le lieutenant Richard Boy et le type de radeau DCP utilisé dans l'Océan Indien (une série de flotteurs de senne enfilés sur un câble gainé de PVC) ont été retenus comme parties flottantes, en association avec des systèmes d'amarrage à chaînette.

Les divers éléments du système d'amarrage ont été choisis selon les caractéristiques retenues par la CPS pour rendre les DCP aussi résistants que possible aux intempéries. Une assistance technique a été assurée sur le terrain du 25 juillet au 30 août 1993 sous la conduite du maître de pêche de la CPS, Peter Watt. Il était secondé par un spécialiste du développement de la pêche, Pablo Saigeldab, détaché par la direction des ressources marines de Palau.

L'équipement électronique de la CPS (un échosondeur et un GPS – système mondial de localisation par satellite) a servi à mener les études de sites potentiels de mouillage au large de chacun des atolls. Embarqué à bord du caboteur, le *Tutolu*, mis à la disposition du projet par les autorités de Tokelau, ce matériel a permis de définir des radiales, d'effectuer des relevés bathymétriques et de déterminer les coordonnées géographiques. Le choix du site avait été confié aux maîtres-pêcheurs locaux (*Tautai*) qui connaissent les zones où se concentrent habituellement les poissons pélagiques et les distances, à partir de la côte, auxquelles les pêcheurs préfèrent commencer à pêcher. Les sites caractérisés par un fond en pente douce et une profondeur adéquate, situés à des distances de la côte qui se prêtent à la pêche sur DCP ont été ensuite sélectionnés d'après les cartes

bathymétriques dressées à la fin de la période d'étude.

Un radeau en acier et un radeau DCP du type de ceux qui sont utilisés dans l'Océan Indien ont été mouillés au large de chacun des atolls. Des pêcheurs locaux (trois par atoll) ont été formés aux techniques de fabrication des DCP et ont également participé à leur mouillage.

Rudy Bartely, responsable de l'information du centre de l'Université du Pacifique Sud, situé au Samoa-Occidental, tourne actuellement un film sur le mouillage des DCP à Tokelau qui montre les différentes phases, allant de l'étude de site et du montage au mouillage. Ce film sera diffusé sous forme de vidéocassette qui sera prochainement mise à la disposition des pays océaniens.

(Avec le concours de Peter Watt)

Dix DCP pour Fidji...

Depuis quelques mois, le maître de pêche de la CPS Paxton Wellington est installé à Fidji d'où il supervise un programme de mouillage de DCP qui doit profiter aussi bien aux activités des pêcheurs artisanaux, à la société nationale de pêche thonière, *Ika Corporation*, qu'à celles des amateurs et des professionnels de la pêche sportive.

Les études de sites sont maintenant terminées pour sept DCP dont deux sont dans la zone de Suva et cinq se trouvent dans le district ouest. Les cartes bathymétriques fournies par la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (*South Pacific Applied Geoscience Commission — SOPAC*) ont été utilisées dans la zone de prospection de Suva et ont été précieuses pour le choix des sites de mouillage des DCP. Leur utilisation en association avec un GPS (système mondial de localisation par satellite) s'est avérée être une méthode de prospection très exacte.

Les deux DCP proches de Suva ont été construits avec du matériel et des cordages disponibles sur place. Les deux radeaux ont été fabriqués localement selon un modèle agréé consistant en une structure en acier de forme cylindrique de 1,50 m de diamètre, dotée d'un mât d'environ 1,80 m et d'un feu clignotant.

En fin de semaine, ces DCP sont largement utilisés par les petits pêcheurs ainsi que par les plaisanciers. Il ressort des enquêtes actuellement menées par le personnel de la direction des pêches que les prises, effectuées sur DCP, qui sont débarquées à la crique de Nabukalou près de Suva représentent un tonnage à peu près équivalent à celui des poissons de récif débarqués pour être vendus sur ce même marché. (Les quantités totales de poissons débarqués à la crique de Nabukalou sont d'environ 200 tonnes par an.)

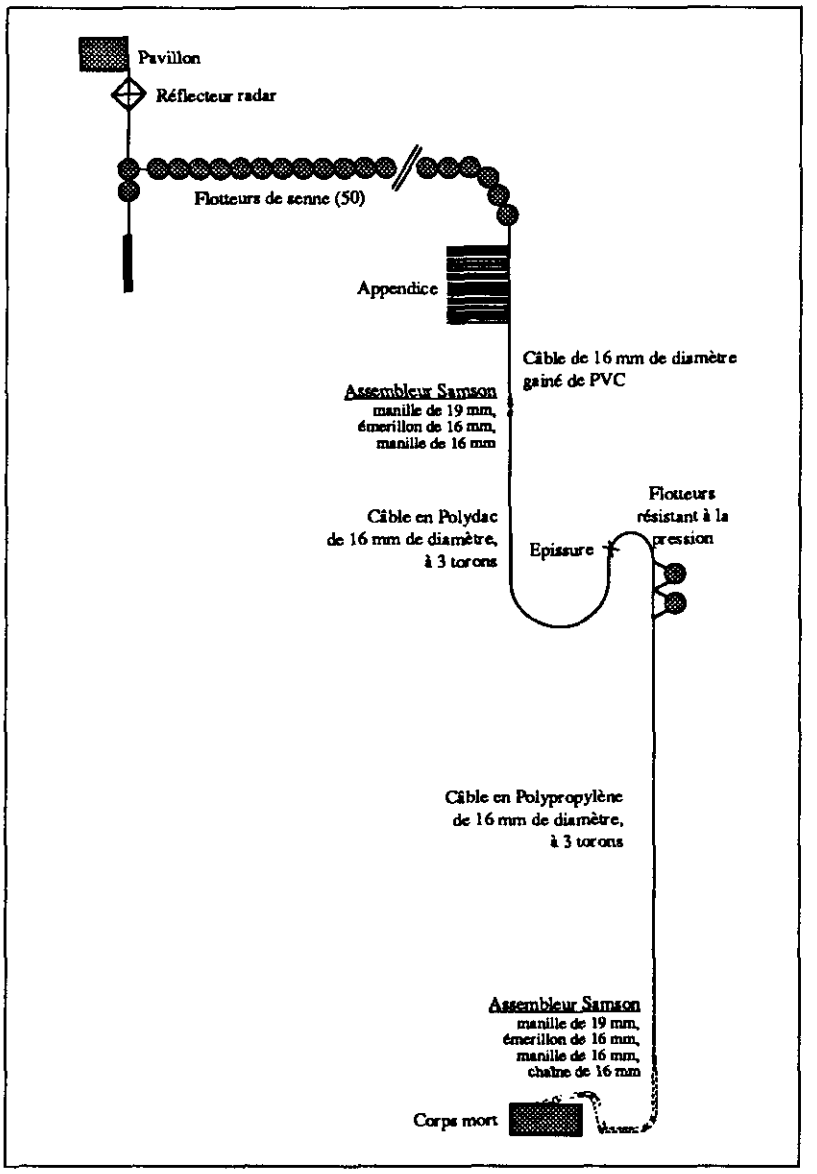

DCP du type "Océan Indien" utilisé par *Ika Corporation*

Deux mois après avoir été mouillé, l'un des deux DCP proches de Suva était déclaré perdu pour des raisons inconnues. Un DCP de remplacement a été mouillé au même endroit quelques temps après par *Ika Corporation*. Deux semaines seulement après avoir été installé, ce nouveau DCP s'avérait être un dispositif de concentration du poisson bien plus efficace que l'autre dispositif mouillé près de Suva.

La PAFCO *(Pacific Fishing Company)* a prévu un fonds spécial pour les DCP. Un prélèvement de 5 dollars fidjiens par tonne sur le prix de vente du poisson débarqué à la conserverie de Fidji auquel s'ajoute une contribution équivalente (5 dollars fidjiens) de l'usine elle-même est versé sur un compte ouvert à cet effet. Etant donné le grand nombre de DCP requis par la pêche industrielle, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un modèle qui soit robuste et cependant aussi peu onéreux que possible à la fabrication.

Le modèle retenu a donc été le DCP du type "Océan Indien", équipé d'une série de 50 flotteurs de senne enfilés sur 40 mètres de câble en acier galvanisé gainé de PVC. La résistance hydrodynamique se trouvant ainsi fortement diminuée, on a pu utiliser une ligne de mouillage de plus petit diamètre (16 mm) dont le coût est presque inférieur de moitié à celui de la ligne de 22 mm de diamètre normalement utilisée pour les mouillages de DCP. Le coût total d'un DCP de ce type, complet avec le corps mort, pour un site de 1 000 mètres de profondeur, est d'environ 1 600 dollars E.-U.

Six DCP du type "Océan Indien" ont maintenant été mouillés dans les eaux fidjiennes, le plus profond ayant été posé sur 2 000 mètres de fond et le dernier sur 800 mètres. On prévoit d'embarquer un ou deux DCP à bord des navires de *Ika Corporation*, lors de prochaines sorties de pêche, pour les mouiller aux endroits préalablement retenus. Dix autres mouillages au moins sont envisagés.

Le capitaine du navire *IKA 8* a signalé la prise de 42 tonnes de poissons en 4 heures autour de l'un des deux DCP de Suva.

La direction des pêches a également mouillé deux DCP à des profondeurs d'environ 60 mètres mais depuis trop peu de temps pour qu'on puisse déjà juger de leur performance.

(Avec le concours de P. Wellington)

... et deux aux Tonga

Le ministère des pêches des Tonga a présenté une demande d'assistance technique à la CPS pour procéder à des études de sites et au mouillage de deux DCP aux abords de l'île de Tongatapu. Depuis dix ans environ, aucune opération de mouillage n'y avait été effectuée.

Les DCP doivent principalement être utilisés par les petits pêcheurs qui ne disposent pas des moyens techniques leur permettant de pêcher au large des monts sous-marins entourant les Tonga. Les bateaux de grande taille spécialisés dans la pêche au fond pourront aussi en tirer parti pour capturer des bonites qui leur serviront d'appâts, obtenus à peu de frais pendant qu'ils font route vers les zones de pêche hauturière. Les amateurs de pêche sportive ou les plaisanciers devraient également pouvoir en tirer parti.

Les deux DCP ont été financés avec le concours du ministère des pêches, de l'association internationale de pêche sportive des Tonga et de deux sociétés commerciales de pêche, *Alatini Fisheries* et *Maritime Projects*.

Quatre lignes de mouillage et le matériel nécessaire à leur montage ont été commandés et les corps morts fabriqués conformément aux normes indiquées par la CPS. Deux flotteurs en fibre de verre remplis de mousse ont été fabriqués localement d'après un modèle précédemment utilisé aux Tonga.

L'assistance technique a été apportée sur le terrain par la CPS du 25 septembre au 4 octobre 1993 sous le contrôle du maître de pêche Paxton Wellington avec le concours du personnel du ministère des pêches. Les études de sites ont été menées à partir du bateau-école du ministère, à bord duquel avaient été embarqués l'échosondeur et le GPS de la Commission.

Comme on disposait déjà des amarres adaptées à une profondeur de 1 100 mètres, l'étude a porté sur la recherche de sites convenant à cette profondeur. Trois sites potentiels ont été retenus pour chacune des deux zones et le ministère des pêches a sélectionné ceux qu'il estimait convenir le mieux aux besoins des petits pêcheurs.

Les mouillages ont été effectués depuis l'une des péniches de débarquement de la Marine nationale des Tonga. Les deux DCP ont été hissés à bord par un chariot de levage qui, resté sur le bateau, a servi à transporter les corps morts (le long des côtés) et à les mouiller ensuite. C'est probablement l'une des premières fois qu'un tel engin a été utilisé lors d'une opération de mouillage.

(Avec le concours de P. Wellington)

Les essais de pêche thonière à la palangre en Nouvelle-Bretagne orientale donnent des résultats prometteurs

Bien que les prises actuellement réalisées dans la zone économique exclusive de la Papouasie-Nouvelle-Guinée par la pêche industrielle soient de l'ordre de 100 000 et 10 000 tonnes respectivement pour la pêche à la senne et la pêche à la palangre, elles ne sont en fait pas débarquées dans le pays.

Les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont donc récemment pris des mesures visant à promouvoir le développement d'une industrie thonière nationale en modifiant la législation; à cet égard, un certain nombre de propositions relatives à la mise en oeuvre des activités nationales de pêche thonière sont à l'étude. Dans ce contexte, le gouvernement de la province de Nouvelle-Bretagne orientale a mis en oeuvre un programme pilote de pêche thonière à la palangre à Rabaul. Ces essais sont conduits avec un petit navire polyvalent équipé d'une palangre moderne en monofilament pour démontrer aux pêcheurs locaux la viabilité commerciale de la pêche du poisson de qualité *sashimi*.

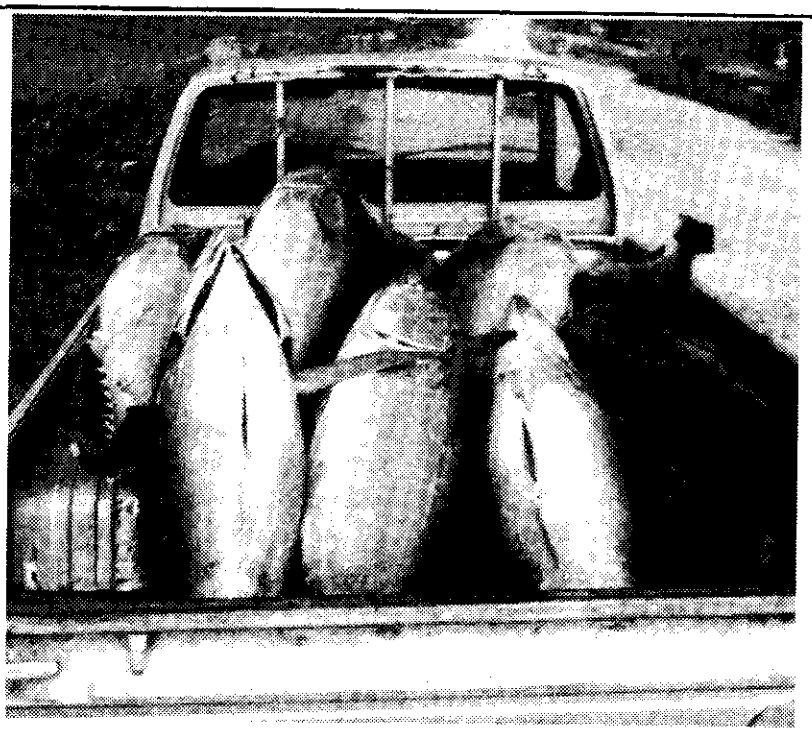

Photo: Steve Beverly

Une pleine cargaison de thons jaunes

Photo: Steve Beverly

Les requins aussi aiment le thon de qualité *sashimi*

Par le biais de son vaste programme océanien de ressources marines (*Pacific Island Marine Resources — PIMAR*), l'USAID contribue au financement du projet dont le volet assistance technique sur le terrain a été confié à la section "techniques de pêche" du programme pêche côtière de la CPS. Le projet est conduit par le maître de pêche Steven Beverly, recruté à titre d'expert-conseil.

Les premiers essais ont démarré en juillet 1993 après des mois de préparation pour équiper le navire de recherche provincial, *Kuriap*, d'une palangre en monofilament, importée des Etats-Unis, et mettre en place à terre des équipements de stockage des appâts et des prises débarquées.

Cinq palangres comportant chacune 300 à 400 hameçons ont été posées au cours du mois. Au total, 3 089 kg de thons jaunes, 283 kg de marlins et 1 585 kg d'autres espèces (y compris les requins) ont été débarqués. Le poids moyen des thons jaunes très prisés sur le marché était de 50 kg par individu. La PUE pour les thonidés a atteint 5 poissons pour 100 hameçons soit 2,2 kg par hameçon, ce qui représente à peu près le double du taux de prises des palangriers qui pêchent dans la région.

Le produit de cette pêche est actuellement commercialisé sur les marchés locaux de Rabaul en Nouvelle-Bretagne orientale. On prévoit cependant d'expédier sous peu, à destination de Sydney en Australie, des lots de thons de qualité *sashimi* à titre d'essai pour évaluer le potentiel de développement d'un marché d'exportation.

(Avec le concours de Peter Watt)

PROGRAMME D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS

Stage de formation à la CPS

M. Sylvester Diake, responsable de la recherche à la division des pêches au ministère des ressources naturelles des Iles Salomon, a terminé récemment un stage de neuf semaines auprès du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

M. Diake prépare en effet un diplôme universitaire de troisième cycle en halieutique à l'AMC (*Australian Maritime College*) de Launceston (Tasmanie), grâce à une bourse du Bureau australien d'aide au développement international (AIDAB).

L'AMC et la CPS étaient convenus que M. Diake conduirait le projet de recherche nécessaire à son diplôme au siège de la CPS à Nouméa, où il a travaillé avec M. John Hampton, maître de recherche halieutique du programme thonidés.

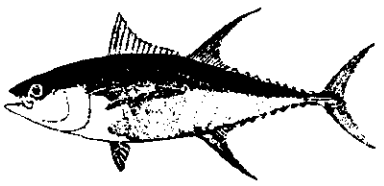

Dans le cadre de son projet, Sylvester Diake a analysé différents groupes de données afin d'estimer les taux de croissance des trois principales espèces de thonidés du Pacifique, la bonite, le thon jaune et le thon obèse.

Il s'est essentiellement servi des données du projet régional de marquage des thonidés, récemment terminé; en effet, les marques récupérées, au nombre de 4 500 pour les bonites, de 1 500 pour le thon jaune et de 100 pour le thon obèse, lui ont fourni suffisamment d'informations pour procéder à ses estimations sur la croissance. Il a appliqué aux données de marquage les modèles classiques de von Bertalanffy ainsi que des modèles linéaires. Les modèles von Bertalanffy s'adaptaient bien aux données sur la bonite et sur le thon obèse, tandis qu'un simple modèle linéaire permettait de décrire au mieux les données sur le thon jaune.

Certaines analyses préliminaires des données sur la fréquence de taille des thons jaunes ont également été réalisées à l'aide du logiciel MULTIFAN. Cette méthode paraît prometteuse et donnera lieu à d'autres travaux.

Sylvester Diake est le premier Océanien qui effectue des recherches auprès du programme thonidés dans le cadre d'un troisième cycle d'études universitaires. Des dispositions ont été prises pour que d'autres étudiants de ce niveau suivent des stages similaires au cours des cinq prochaines années dans le cadre du projet régional d'évaluation et de suivi de la ressource thonière financé par la CEE, qui doit démarrer début 1994.

Les étudiants des pays ACP ayant entrepris ou désireux d'entreprendre des études de troisième cycle dans un domaine apparenté au travail du programme thonidés sont invités à prendre contact avec M. Tony Lewis, directeur scientifique.

(Avec le concours du personnel du programme thonidés)

Cinquième réunion d'experts sur les thonidés de l'Océan Indien

La cinquième réunion d'experts sur les thonidés de l'Océan Indien s'est tenue du 4 au 8 octobre 1993 à Mahé (Seychelles). Auparavant dénommée réunion d'experts sur l'évaluation des stocks de thonidés dans l'Océan Indien, elle a été rebaptisée afin d'indiquer plus clairement qu'elle ne se limite pas à l'évaluation des stocks. Les questions abordées portaient sur les points suivants: évaluations nationales, progrès de la recherche et de la collecte de données, analyses de l'état des stocks et de la biologie des thonidés, études sur les interactions et le marquage.

Après les exposés d'ouverture, les participants ont présenté des rapports concernant la situation de la

pêche dans leur pays respectif. Les Comores, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Iran, le Japon, la Malaisie, les Maldives, Maurice, le Pakistan, la Russie, les Seychelles, Sri Lanka, Taïwan (République de Chine) et la Thaïlande étaient représentés, ainsi que l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme indo-océanien de gestion des ressources thonières (*Indo-Pacific Tuna Programme — IPTP*) et la Commission du Pacifique Sud.

Le personnel de l'IPTP a présenté un rapport sur la situation de sa base de données. Il a en effet entrepris une étude de qualité sur l'ensemble de ses données et constaté une sous-évaluation importante des captures nominales; certaines des données qui lui sont fournies portent en effet sur le poids du poisson éviscéré ou apprêté et non sur le poids total, ou ne prennent pas en compte les rejets. L'IPTP répartit les données de captures selon les zones de l'Océan Indien définies par la FAO, qui ne correspondent pas aux zones exploitées par certains pays participants. L'IPTP a été invité à définir ses propres zones statistiques, de façon qu'elles correspondent mieux à l'exploitation réalisée par les pays participants. L'IPTP a indiqué que certaines données avaient été modifiées à la suite de l'étude de qualité. Toutes ces modifications font l'objet d'une justification et pourront être contrôlées par les parties intéressées.

Les participants ont ensuite examiné l'état des stocks et la biologie des thonidés, en commençant par la bonite et le thon jaune pour passer au thon obèse et au germon et terminer par les petits thonidés. Il n'existe dans aucun cas de signe de surexploitation, du moins d'après les informations disponibles. Il a été souligné que la pêche à la senne dépendait davantage ces dernières années des bancs évoluant près des épaves ou des bois flottés, d'où une augmentation de la proportion de bonites. Il a en outre été remarqué que la pêche côtière à la palangre et au filet maillant dans le Golfe d'Oman et dans le Golfe persique se développait rapidement. Il n'a été formulé aucune recommandation de préservation des stocks à cet égard. L'exploitation de certaines espèces semblant néanmoins proche du niveau optimal, les participants ont estimé qu'il fallait prendre garde à toute augmentation de l'effort de pêche du germon, du thon obèse et du thon jaune, ainsi que du thon mignon et du thazard rayé.

Les participants ont étudié les objectifs d'une proposition d'étude de marquage dans l'Océan Indien. Ils ont décidé de fixer des objectifs généraux comme l'estimation des paramètres de population et des taux de déplacement, dans les deux directions, du poisson susceptible d'être pêché à la senne d'une part et capturé dans les zones côtières d'autre part. Différents problèmes pratiques ont été évoqués. Le bateau utilisé sera probablement similaire aux canneurs basques basés aux Seychelles en 1981, dont les prises étaient très satisfaisantes, mais qui ne se sont pas établis sur place en raison de l'insuffisance des infrastructures à l'époque. La possibilité de confier le marquage aux senneurs sera également étudiée. Les participants sont convenus qu'il était important de marquer le poisson dans les zones côtières, cette tâche pouvant être confiée aux navires locaux. Les canneurs basques capturaient leurs appâts sur le plateau des Seychelles à l'aide de sennes permettant d'atteindre des bancs pélagiques. Des expériences de pêche au *bouki ami* seront probablement réalisées à Madagascar, à Zanzibar et dans d'autres zones. Il est possible que les pêcheurs des Maldives décident de vendre des appâts au projet plutôt que d'autoriser le bateau à en pêcher.

La CEE a indiqué qu'elle serait prête à soutenir un projet de marquage dans l'Océan Indien, lorsque la Commission des thonidés de l'Océan Indien sera mise en place, ce qui pourrait se produire à la fin de l'année 1995; compte tenu cependant de l'incertitude qui pèse sur la mise à disposition des fonds, le projet de marquage pourrait ne commencer que beaucoup plus tard.

Evoquant la question des prises accessoires et des rejets effectués par les pêcheurs de thonidés de l'Océan Indien, les participants ont reconnu que l'information faisait défaut pour l'instant. Il a donc été recommandé que l'IPTP et les pays participants rassemblent toutes les informations disponibles à cet égard pour examen par la prochaine réunion d'experts.

(Avec le concours du personnel du programme thonidés)

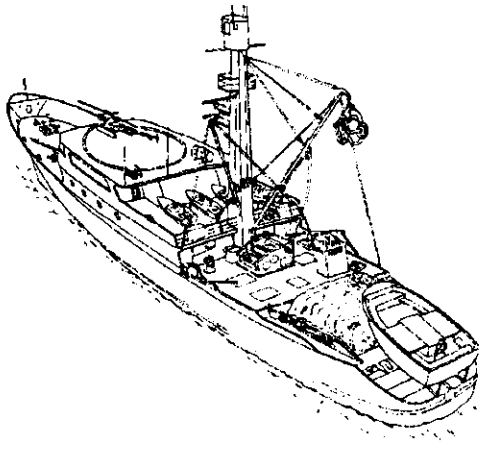

LA FRANCE SOUTIENT LES TRAVAUX DE RECHERCHE MARINE DE L'UNIVERSITE DU PACIFIQUE SUD

Le gouvernement français a offert des équipements d'une valeur de 200 000 dollars fidjiens au programme d'études marines de l'Université du Pacifique Sud. Il s'agit de deux bateaux en fibre de verre de 6 et 8 m motorisés, de 7 ordinateurs avec imprimante laser et scanner couleur, et de matériel de laboratoire tels que microscopes et spectrophotomètres. Ces équipements ont été remis le 5 octobre par M. Jacques Costilhes, ambassadeur de France, à M. Esekia Solofa, vice-recteur de l'Université du Pacifique Sud et au professeur Robin South du programme d'études marines.

Les équipements fournis viennent soutenir le programme d'études marines conduit par l'Université du Pacifique Sud en coopération avec différents organismes scientifiques français installés dans la région. M. Jacques Costilhes a indiqué que la France comptait encourager la création de liens entre les pays du Pacifique Sud, en particulier Fidji, et les instituts de recherche comme l'IFREMER, l'ORSTOM ou l'Université française du Pacifique, établis dans des territoires français d'outre-mer. L'IFREMER est ainsi à l'origine de la visite récente du bateau océanographique l'*Atalante* à Fidji, ainsi que dans de nombreux autres pays du Pacifique Sud. En 1994, l'*Alis*, le bateau de recherche de l'ORSTOM, réalisera également une étude du récif Astrolabe situé autour de l'île d'Ono, au nord de l'île de Kadavu.

Ce don constitue un nouvel aspect de la coopération française dans le domaine de la recherche marine. Dans cette optique, un expert français a occupé un poste à l'Université du Pacifique Sud de septembre 1992 à juin 1993.

(Source: Bureau d'information de l'Université du Pacifique Sud)

PROJET ACIAR D'EVALUATION VISUELLE DES POPULATIONS – PHASE II

La deuxième phase d'un projet visant à mettre au point des techniques de comptage *in situ* pour suivre les poissons téléostéens du récif corallien vient de démarrer par la tenue d'un colloque à Fidji.

Ce projet est financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), dont la plupart des activités sont réalisées avec des partenaires. Associant le Département des industries primaires du Queensland (QDPI), la direction des pêches de Fidji et la direction des pêches des Iles Salomon, il est coordonné par Melita Samoilys du QDPI.

Le colloque s'est déroulé au Centre des médias de l'Université du Pacifique Sud (USP). Y ont pris part des agents du QDPI en poste à Fidji et aux Iles Salomon, des représentants de l'Agence des pêches du Forum, du département des ressources marines de la CPS et de la direction des pêches et des ressources marines de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Michael King était chargé de l'organisation de la phase de discussion qui visait à tenir les participants informés des résultats de la première phase du projet et à leur exposer les principes de base de la technique de comptage *in situ*, en particulier les méthodes d'échantillonnage et celles appliquées sur le terrain. Il s'agissait aussi d'étudier les méthodes qui seraient utilisées pour recueillir, auprès des exploitants des ressources halieutiques, des données relatives aux prises par unité d'effort (PUE) pour les stocks évalués par cette technique.

L'objectif principal de la deuxième phase vise à faire de cette technique un instrument d'évaluation pratique pour les exploitants.

La première phase avait servi à perfectionner et à valider la méthodologie: grandeurs à utiliser pour les radiales ou les points de comptage, groupes de poissons se prêtant à une évaluation exacte par cette technique, et temps nécessaire à la formation des observateurs qui seront chargés d'évaluer la taille des poissons *in situ* et d'identifier les espèces avec exactitude, etc.

Toutes ces méthodes devront être utilisées au cours de la phase II pour évaluer l'abondance et la biomasse de certaines espèces et groupes d'espèces sur des sites d'étude choisis aux Iles Salomon (Seghe) et à Fidji (Ba) et comparer les résultats de la technique de comptage *in situ* à ceux obtenus par des méthodes d'évaluation plus "traditionnelles" des populations.

La technique de comptage *in situ* ne devrait pas remplacer d'autres méthodes d'évaluation, mais renforcer les moyens dont disposent déjà les ichtyologistes auxquels il est demandé d'évaluer la taille des populations. Les spécialistes des

invertébrés ont toujours eu l'avantage sur leurs collègues ichtyologistes de pouvoir observer et compter l'objet de leurs recherches directement sans dépendre d'informations nécessairement filtrées par la sélectivité des engins de pêche (hameçons ou filets) ou livrées du bout des lèvres par un pêcheur peu enclin à coopérer.

L'évaluation visuelle des populations (ou technique de comptage *in situ*) est bien connue de tous les biologistes spécialistes des invertébrés mais la caractéristique de ce projet est de prendre en compte l'extrême mobilité des poissons et de permettre une observation directe des poissons de récif qui sera utilisée dans l'évaluation des populations, avec un intervalle de confiance statistique suffisant. L'objectif est de rendre cette méthode accessible aux ichtyologistes océaniens.

Les méthodes utilisées pour la technique de comptage *in situ* peuvent être particulièrement utiles dans les cas suivants :

- l'évaluation des populations qu'il est interdit de pêcher ou qui ne peuvent être échantillonnées sans destruction; c'est le cas, par exemple, des réserves marines ou de certains espaces marins réservés à un usage de compensation;
- l'évaluation de poissons associés aux récifs, relativement abondants et de taille moyenne;
- l'évaluation des espèces pêchées au harpon;
- la confirmation des coefficients de prises de certains engins de pêche et, par conséquent, la possibilité d'évaluer, les variations des populations en chiffres absolus à partir des séries chronologiques des PUE; et
- peut-être même, l'évaluation objective du potentiel touristique de la plongée sous-marine, puisque les touristes plongeurs voient précisément les espèces de poissons qui se prêtent le mieux à la technique de comptage *in situ*.

Après trois jours de débat, le colloque a été suivi de trois jours de travaux pratiques consacrés à l'expérimentation de la technique. Le mauvais temps n'a pas permis de concrétiser l'intention première qui était de se rendre à la station de l'USP située à Dravuni dans le Grand récif de l'Astrolabe et la plupart des plongées se sont déroulées dans des eaux plus protégées proches de l'entrée au port de Suva.

Le colloque s'est avéré très fructueux pour le projet et sera suivi d'un autre du même type qui se tiendra l'année prochaine aux Iles Salomon pour étudier les résultats de la première année et préparer le programme d'action futur. Michael King, recruté à titre d'expert-conseil comme coordonnateur et chargé de la formation, s'est acquitté de sa tâche avec les talents pédagogiques qu'on lui connaît et a laissé filtrer quelques informations préliminaires (qui seront publiées par la revue *Fishing News International*) sur le manuel qu'il prépare sur la biologie marine.

La *Lettre d'information sur les pêches* rendra compte de l'évolution du projet au fur et à mesure de son déroulement. Pour plus de renseignements, prendre contact avec Melita Samoilys (coordonnatrice du projet) ou Hector Fuentes (biologiste) *Northern Fisheries Centre*, Queensland DPI, Cairns, Qld 4870; télécopieur: (003) 834766).

(Avec le concours de Tim Adams)

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE COTIERE DANS LE PACIFIQUE SUD

par P. Dalzell
Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Introduction

Les bulletins trimestriels du programme d'évaluation des thonidés et marlins de la CPS publient des informations statistiques très complètes sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud. La production halieutique de la zone côtière en revanche n'est pas si bien lotie. Différents pays fournissent des statistiques annuelles de prises plus ou moins détaillées et précises mais aucune tentative sérieuse n'a été faite pour évaluer la production totale et la valeur marchande des débarquements provenant de la zone côtière.

Cette production a cependant fait parfois l'objet d'estimations par pays dans le passé, soit par approximation (Van Pel 1961) soit à partir de statistiques incomplètes (Crossland & Grandperrin 1979). L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) inclut, dans ses annuaires statistiques des pêches, des tableaux récapitulatifs de la production halieutique des pays océaniens, mais la précision en est variable et les prises de thonidés au large peuvent, par exemple, faire partie des quantités débarquées au titre de la pêche côtière.

L'un des objectifs du projet de recherche sur les ressources côtières était d'améliorer la présentation des données statistiques sur la pêche côtière dans le Pacifique Sud. Les articles de Dalzell parus en 1992 et 1993 sur l'ichtyosarcotoxisme dans le Pacifique Sud comportaient des données sur la pêche de subsistance, la pêche commerciale et les prises de poissons de récif débarquées. Un récapitulatif a été publié dans le numéro 62 de la *Lettre d'information sur les pêches* de la CPS. Ces estimations préliminaires ont donné l'élan suffisant pour essayer de présenter des statistiques détaillées relatives à la pêche côtière qui indiqueraient aussi la valeur marchande des débarquements.

Les quantités de thons pêchés au large dans le Pacifique occidental et central, et débarqués, s'élèvent à plus d'un million de tonnes par an (programme thonidés 1993) d'une valeur marchande d'un milliard de dollars E.-U. Les débarquements provenant de la zone côtière sont plus modestes mais ont une importance économique et sociale beaucoup plus grande pour les Océaniens. Des estimations de la production halieutique pourraient en outre intéresser nombre de personnes qui travaillent dans différentes branches d'activité comme la santé, la planification ou la gestion des ressources côtières.

Méthodes

Autant que possible, les estimations portant sur les débarquements ont été extraites de rapports annuels, rapports techniques ou autres documents publiés entre 1989 et 1992.

La plupart des pays disposent d'évaluations sur la pêche commerciale qui sont généralement publiées sous forme de documents techniques. Les informations relatives aux débarquements d'avant 1989 ont été utilisées dans les cas où des données plus récentes n'étaient pas disponibles. Comme la production halieutique de subsistance n'est, la plupart du temps, pas répertoriée, on a pu, au mieux, la chiffrer approximativement; elle a aussi parfois été estimée à partir de données nutritionnelles telles que la consommation alimentaire par habitant et la taille de la population. Dans les rares cas où aucune estimation de la pêche de subsistance n'a pu être faite pour un pays donné en raison d'une absence totale de sources d'information (conventionnelles ou non), le chiffre publié par la FAO en 1991 a été retenu en tant que total théorique et la production de subsistance a été évaluée comme étant la différence entre ce total et les débarquements de prises commerciales.

Analyse critique des résultats

Les estimations des quantités et valeurs moyennes annuelles des prises débarquées au titre des différents secteurs d'activité de la pêche côtière dans le Pacifique Sud entre 1989 et 1992 figurent au tableau 1. Les prises de la pêche commerciale et de la pêche de subsistance par pays sont données au tableau 2.

La production halieutique côtière totale du Pacifique Sud au début des années 1990 a été estimée à environ 105 000 tonnes par an correspondant à une valeur de 244 500 000 dollars E.-U. (tableau 1). La population de la région océanienne est d'environ 6 500 000 habitants, ce qui donne une consommation annuelle de poisson de 16,1 kg par habitant. Si l'on déduit de ce chiffre la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée (2 700 000 habitants), la consommation annuelle par habitant s'élève alors à environ 27,6 kg.

Le produit annuel de la pêche de subsistance a été estimé à

Tableau 1 : Récapitulatif de la production halieutique annuelle moyenne en zone côtière dans le Pacifique Sud entre 1989 et 1992.

Prises	Poids (t)	Valeur ($US)
Poissons de récif, y compris le tombant externe (pêche commerciale)	10 476	26 034 723
Poissons pélagiques (pêche commerciale)	4 419	14 708 216
Poissons d'estuaire (pêche commerciale)	1 586	4 280 170
Crustacés (pêche commerciale)	1 903	15 343 502
Bêche-de-mer (pêche commerciale)	1 715	12 363 779
Nacres (pêche commerciale)	2 147	8 688 686
Total de la pêche commerciale	24 608	83 345 938
Pêche de subsistance	80 474	161 175 747
Total des prises	105 082	244 521 685

80 000 tonnes environ représentant une valeur de 161 millions de dollars E.-U. Dans la plupart des cas, la valeur de la pêche de subsistance est calculée à partir des résultats moyens obtenus pour les prises commerciales: environ 24 600 tonnes débarquées annuellement, se chiffrant à 83 345 938 dollars E.-U. Il faut y ajouter 44 millions de dollars E.-U. correspondant à la production de 0,8 tonnes de perles en Polynésie française et 7 370 000 dollars E.-U. provenant de l'élevage des crevettes en Nouvelle-Calédonie. L'écart existant entre le total des quantités débarquées au titre de la pêche commerciale et la somme des éléments qui la composent est dû aux débarquements d'organismes marins non précisés tels que les mollusques et les échinodermes.

Quarante pour cent de la production de la pêche commerciale provient de captures réalisées sur le récif et sur le tombant externe, quoique 5% environ doive être attribué à une pêche pratiquée en eaux profondes au-delà du récif.

Les prises commerciales sont constituées essentiellement de poissons pélagiques tels que les thonidés et espèces associées et les mollusques récoltés pour la nacre. Dans ce dernier groupe, on trouve les trocas (*Trochus niloticus*), le burgau (*Turbo marmoratus*), l'huître perlière à lèvres noires (*Pinctada margaritifera*) et l'huître à lèvres dorées (*Pinctada maxima*); la récolte annuelle de mollusques représente une valeur de 8 700 000 dollars E.-U.

Les mollusques constituent un élément important des prises commerciales des pays océaniens. David et Cillauren (1988) ont estimé que plus de 800 tonnes de mollusques marins étaient récoltées sur les récifs et les lagons peu profonds de Vanuatu. Environ 1 350 tonnes de mollusques valant 525 000 dollars E.-U. sont vendues chaque année sur les marchés de Fidji tandis que 790 tonnes de mollusques et céphalopodes valant 1 170 000 dollars E.-U. représentent presque 25% de la pêche commerciale de Kiribati.

La production de bêche-de-mer est d'environ 1 700 tonnes par an et sa valeur marchande représente plus de 12 360 000 dollars E.-U. Par bêche-de-mer, on entend le produit séché après récolte des holothuries, ce produit ne représentant plus qu'une fraction du poids initial de l'animal. En moyenne, le processus de dessiccation fait perdre plus de 90% de son poids initial à l'animal vivant.

Toutes ces estimations sont parmi les plus précises qui puissent être obtenues actuellement pour une étude théorique et donnent un "instantané" de la production halieutique en zone côtière au début des années 1990.

Certains pays comme Fidji et les territoires américains mettent en oeuvre des programmes de surveillance et de suivi très complets qui leur permettent d'évaluer les quantités débarquées au titre de la pêche commerciale.

Toutefois, dans la plupart des pays, la production halieutique de subsistance doit être estimée par des méthodes empiriques. Les extrapolations sont obtenues à partir de données rassemblées à l'occasion d'enquêtes nutritionnelles et épidémiologiques régulièrement conduites par les services de santé gouvernementaux. Il s'agit de données ayant trait aux régimes alimentaires qui renseignent sur la consommation de poisson par habitant ou, plus communément, sur la fréquence avec laquelle sont consommés poissons, mollusques et crustacés. Ces méthodes sont pratiquement les seules qui permettent d'estimer à peu de frais la production de la pêche de subsistance.

Selon Van Pel (1961), le produit total annuel de la pêche côtière dans le Pacifique Sud à la fin des années 1950 représentait environ 31 400 tonnes par an. En 1979, les programmes halieutiques de la CPS ont rassemblé les données relatives à la situation du secteur de la pêche dans chacun des pays et territoires de la région en un répertoire détaillé (Crossland et Grandperrin 1979). La qualité des estimations varie d'un site à l'autre mais les quantités débarquées annuellement au milieu des années 1970 ont pu être évaluées à 55 100 tonnes environ. Si on suppose que ces chiffres sont raisonnablement exacts, on peut en conclure que la production halieutique a

donc triplé au cours des dernières 30 années tandis que la population humaine doublait, passant de quelque 3 millions en 1960 à 6 millions en 1990.

Les estimations données ici en matière de production halieutique sont extraites d'une base de données qui permet aussi de faire figurer les informations relatives aux débarquements sur une seule page. Un rapport technique du projet de recherche sur les ressources côtières qui présentera, sous cette forme synthétique, des fiches statistiques de production halieutique par pays membre de la CPS est en cours de préparation et devrait être publié pendant le premier semestre 1994.

Bibliographie

Crossland, J. & R. Grandperrin, 1979. Fisheries directory of the South Pacific Region: N° 1. South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia, 33 pp.

Dalzell, P., 1992. Ichtyosarcotoxisme et valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique Sud. Présenté à la 4ème conférence internationale sur l'intoxication ciguatérique, 4–8 mai 1992, Papeete, Tahiti, Polynésie française, 13 pages.

Dalzell, P., 1993. Management of ciguatera fish poisoning in the South Pacific. Presented at the International Workshop on Ciguatera Management, Queensland, Australia, April 1993. Memoirs of the Queensland Museum (in press).

Davis, G. & E. Cillauren, 1988. A survey of village subsistence fishing in Vanuatu. Paper presented at the 26th Congress of the International Geographic Union, 21–26 August 1988, Sydney, 15 pp.

FAO, 1991. Annuaires statistiques des pêches. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, vol. 68, 516 pages.

Programme d'évaluation des thonidés et marlins, 1993. Bulletin régional sur les thonidés et marlins: premier semestre 1993. Programme d'évaluation des thonidés et marlins, Commission du Pacifique Sud, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 50 pages.

Van Pel, H., 1961. A guide to South Pacific fisheries. South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia, 72 pp.

Tableau 2: Production halieutique moyenne annuelle (pêche de subsistence et pêche commerciale) en zone côtière dans les pays et territoires du Pacifique Sud entre 1989 et 1992.

Pays	Pêche de subsistance (t)	Valeur ($E.U.)	Pêche commerciale (t)	Valeur ($E.U.)	Total de la production halieutique (t)	Valeur ($E.U.)
Iles Cook	858	3 047 683	124	314 491	982	3 362 174
Etats féd. de Micronésie	6 243	11 237 400	646	1 502 296	6 889	12 739 696
Fidji	16 200	40 117 924	6 503	18 979 880	24 703	59 097 804
Guam	472	1 935 632	114	433 894	586	2 369 526
Kiribati	9 084	13 373 667	3 240	4 770 000	12 324	18 143 667
Iles Mariannes du Nord	202	826 685	120	493 601	322	1 320 286
Iles Marshall	2 000	3 103 213	369	714 504	2 369	3 817 717
Nauru	98	219 600	279	628 605	377	848 205
Niue	103	471 504	12	54 720	115	526 224
Nouvelle-Calédonie	2 000	7 344 417	1 033	4 832 410	3 033	12 176 827
Palau	750	1 805 192	736	2 412 071	1 486	4 217 263
Papouasie-Nlle-Guinée	21 014	42 028 000	4 966	22 096 708	25 480	64 124 708
Pitcairn	8	16 000	0	0	8	16 000
Polynésie française	3 180	12 432 000	2 891	15 573 555	5 999	28 005 555
Iles Salomon	10 000	8 405 660	1 150	4 343 811	11 150	12 749 471
Samoa américaines	215	814 238	52	178 762	267	993 000
Samoa-Occidental	3 281	5 070 074	219	319 066	3 500	5 389 140
Tokelau	191	104 509	0	0	191	104 509
Tonga	933	1 901 208	1 429	2 806 641	2 362	4 707 849
Tuvalu	807	657 781	120	97 811	927	755 592
Vanuatu	2 045	1 953 360	467	1 507 712	2 512	3 461 072
Wallis et Futuna	862	4 310 000	138	1 285 400	1 000	5 595 400
Total	80 474	161 175 747	24 608	83 345 938	105 082	244 521 685

MISE AU POINT D'UN NOUVEAU PRODUIT DERIVE DU THON A KIRIBATI

par S. J. Diffey
Projet halieutique pour les îles périphériques
Tarawa (Kiribati)

Le projet halieutique pour les îles périphériques (*Outer Island Fisheries Project — OIFP*) qui est implanté sur trois îles périphériques de Kiribati a démarré en 1987; il s'inscrit dans le droit fil des opérations de pêche thonière à la canne conduites par la société nationale (*Te Mautari Ltd*) qui fournit du thon congelé en vrac aux conserveries. Deux évaluations de ce projet réalisées en 1990 ont mis en lumière les préoccupations que suscite la viabilité économique de ce type d'activité orientée vers la congélation, en tunnel, du thon débarqué par une flottille de petits bateaux de pêche artisanale étant donné l'augmentation du prix des carburants et la baisse des cours mondiaux du thon destiné à la conserverie.

Ces considérations auxquelles s'ajoutent un changement dans les méthodes de gestion ont amené les responsables à revoir les objectifs du projet, à réexaminer la diversification en aval de ses activités de manière à englober le traitement et la vente, à l'échelon local, des poissons de récif et à rechercher d'autres solutions pour la commercialisation du thon. Dans le cadre de cette diversification, les responsables du projet ont remis en service, fin 1991, le marché aux poissons de Betio (Tarawa Sud) où, suite aux avis techniques du conseiller pour la valorisation des produits de la pêche de la CPS, ont débuté, en mars 1992, les essais de traitement et de commercialisation de la charque de thon.

La production de charque de thon a pour objet d'utiliser le thon frais ou congelé qui est débarqué en vrac dans les installations implantées dans ces trois îles périphériques et d'y apporter une valeur ajoutée avant de l'expédier vers le marché aux poissons de Betio pour le traiter. Pour un meilleur rendement on se contente généralement d'utiliser des thons jaunes (*Thonnus albacares*) de plus de 15 kg. Ce produit, qui bénéficie alors d'une valeur ajoutée, est facile à obtenir; il est abondant, commode à stocker et très prisé par les consommateurs.

Les techniques utilisées pour fabriquer la charque de thon sont non seulement simples mais elles sont également plus performantes que les méthodes traditionnelles de conservation du poisson actuellement utilisées à Kiribati dans les îles périphériques, en particulier, à savoir, la salaison et le séchage au soleil des quantités de poisson excédant les besoins quotidiens. Les étapes clés de ce processus sont décrites ci-dessous.

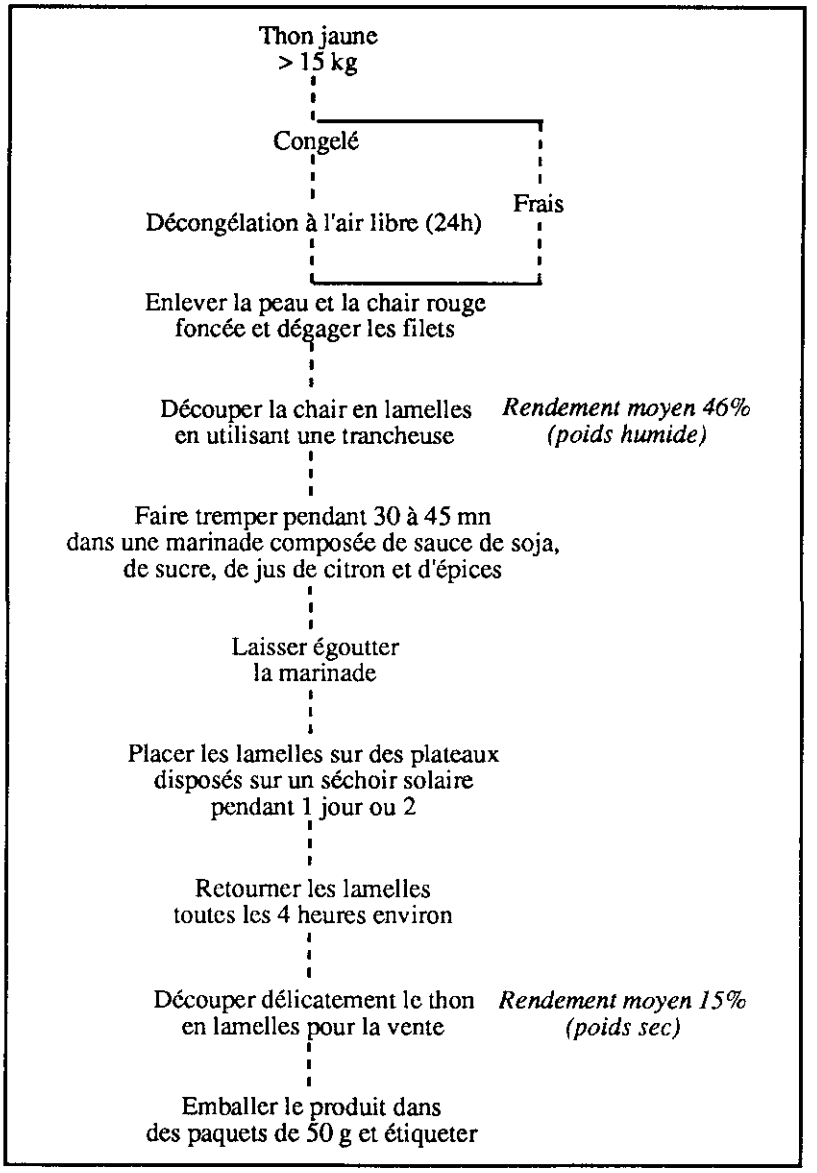

Pour la mise au point de ce produit on a préféré le thon jaune à la bonite; en effet, la chair plus grasse d'un rouge sombre et l'odeur plus rance de cette dernière lorsqu'elle est séchée la rendent plus facilement la proie des vers, ce qui donne un produit séché de moindre qualité.

Les taux de rendement sont également nettement plus importants si l'on utilise des thons jaunes de grande taille. Selon la façon dont le poisson a été saigné après sa capture et la façon dont il a été découpé en filets et en darnes, le rendement moyen de la chair à mariner est de 46%. Quant à celui du produit séché fini, il s'établit à 11%, en moyenne, du poids initial lors des premiers essais mais, récemment, ce chiffre a été amélioré pour atteindre 15%.

Le séchoir solaire utilisé, conçu à partir de travaux de recherches théoriques et d'expériences précédentes, est adapté aux conditions locales; sa fabrication revient à un coût total de 170 dollars australiens, y compris la main d'oeuvre (en tout 40 heures/homme).

Ce concept fait appel au séchage, par réchauffement solaire, de l'air se trouvant à l'intérieur du séchoir qui circule par convection, par opposition au séchage solaire simple, qui repose sur l'utilisation de la chaleur du rayonnement. Dans le premier cas, le produit est séché plus rapidement, ce qui évite le problème d'infestations par des insectes. Grâce à ce procédé, on peut obtenir un produit d'un poids net de 2,5 kg environ à la fois, équivalent à 17 kg de poids brut.

Lorsque les conditions sont idéales, c'est-à-dire par temps clair et avec une brise de 10 noeuds, la température à l'intérieur du séchoir solaire se stabilise entre 10 et 15° au-dessus de la température ambiante qui, elle, est de l'ordre de 32 à 34°C. Le marinage du thon est calculé de manière à ce que le séchage débute vers 8 heures et, à condition qu'il ne pleuve pas (car alors l'humidité relative serait de 100%, ce qui empêcherait tout séchage naturel) et se poursuive jusqu'à 17 heures, soit en tout 9 heures par jour.

L'expérience a démontré qu'il faut au moins 12 heures, c'est-à-dire 1,5 jour dans des conditions climatiques idéales, pour obtenir un produit stable dont l'indice d'évaporation est inférieur à 0,7 (afin d'inhiber l'altération de la chair due aux bactéries). Sous l'effet des températures obtenues au cours du séchage, la texture du produit s'améliore également car la chair du thon commence à "cuire" au-dessus de 40°C. Afin d'en réduire au strict minimum les risques d'altération, on stocke pendant la nuit la charque partiellement séchée recouverte de glace dans des conteneurs étanches.

Afin d'accélérer le processus de séchage pour qu'il n'excède pas une journée, les responsables ont envisagé comme solution d'installer un collecteur de chaleur simple, en perspex et en bois. Il serait fixé à l'arrivée d'air afin de le préchauffer (dont la température serait augmentée de 5°C) avant son entrée dans le séchoir.

On pourrait également installer à l'arrivée d'air une résistance, un ventilateur électrique ainsi qu'un thermostat ce qui permettrait d'améliorer le séchage par temps couvert. Cet équipement supplémentaire ne se justifierait que si son coût qui vaut à l'achat 500 dollars australiens, sans parler du coût d'exploitation, pouvait être répercuté sur le prix de vente du produit.

Si l'on veut gérer sainement la mise au point de ce produit, le prix de la matière première, dans ce cas le thon jaune, doit être relativement bas : sur le marché local de Kiribati, son prix de vente est de 1,65 dollar australien/kg. Toutes les matières premières intervenant dans la mise au point du produit peuvent être obtenues sur place, bien que pour la charque destinée à l'exportation on utilise une marque donnée de sauce de soja de qualité, importée en vrac de Nouvelle-Zélande.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le coût de production de notre marque de charque de thon, sur la base des coûts de commercialisation à Kiribati, a été calculé par kilo de produit fini (poids sec). Il équivaut à 1,11 dollar australien le paquet de 50 g, ce qui, avec une marge bénéficiaire de 8%, donne un prix de vente sur le marché local, de 1,20 dollar le paquet.

Pour l'exportation, il faudrait intégrer des coûts supplémentaires d'emballage, et en particulier ceux afférents à l'utilisation de sachets "inusables" absorbant l'oxygène et à un étiquetage plus raffiné. Ce surcoût serait très largement compensé par une augmentation des recettes, surtout si l'on tient compte du fait que la charque de boeuf du même type se vend sur le marché de détail australien à 100 dollars australiens le kilo environ.

La recette de la marinade a joué un rôle essentiel dans la mise au point de ce produit; elle se compose

Main d'oeuvre (5 heures à 1,20 dol.aust./h)	6,00 dol. aust.
Coût du poisson (pour un poids sec de 15%)	11,00 dol. aust.
Marinade	2,69 dol. aust.
Amortissement du matériel/Dépenses diverses	1,00 dol. aust.
Emballage et étiquetage (20 paquets de 50 g)	1,50 dol. aust.
Coût total d'un kilo de produit séché	22,19 dol. aust.

actuellement des ingrédients suivants : sauce de soja (500 ml pour 3 kg de thon-poids humide), sucre roux (20% du poids de la marinade) et jus de citron (qui, grâce à son acidité favorise la répartition des protéines dans la chair et de ce fait contribue au marinage). En outre, plusieurs herbes et épices sont utilisées pour parfumer le produit final. Les analyses des échantillons de notre produit réalisés par l'*International Food Institute* (Institut international de l'alimentation) du Queensland ont donné les résultats suivants :

Taux d'humidité	18,0%
Cendres	10,0%
Matières grasses	1,0%
Sel	10,0%
Protéines	61,0%
Total	100,0%

Depuis que ces résultats ont été obtenus, l'OIFP a cherché à limiter à moins de 5% la teneur en sel en ramenant le temps de marinage, étalé sur une nuit, c'est-à-dire 12 heures, à 45 mn afin d'éviter qu'une "pellicule" de sel ne se forme à la surface du produit lors du stockage, phénomène observé lors des essais. En effet non seulement le produit paraîtrait moins appétissant, mais les consommateurs pourraient également prendre cette pellicule pour de la moisissure.

Des analyses complémentaires des échantillons de notre produit ont fait apparaître une teneur en mercure de 0,36 mg par kg (de poids sec), soit un niveau inférieur au plafond de 0,5 mg/kg fixé pour la consommation des poissons et fruits de mer en Australie.

Les numérations bactériennes des coliformes fécaux, des levures/moisissures, des staphylocoques et de *Escherischia coli*/*E. Coli* n'ont pas non plus permis de relever d'écarts notables par rapport à la législation australienne sur l'hygiène alimentaire. Si l'on veut maintenir ces niveaux et prévenir une altération de la chair, il faut rester à tout prix vigilant, à tous les stades de la production, sur l'hygiène personnelle et sur les méthodes de manipulation du poisson. Avant l'emballage et la vente, tous nos produits sont soumis à un dernier contrôle de qualité.

Encouragé par les efforts déployés pour mettre au point un dérivé séché du thon, l'OIFP a été invité, au début de l'année, à participer à une série de réunions conjointement financées et organisées, en Australie, par l'ACIAR (Centre australien pour la recherche agricole internationale) et la CPS. Ces réunions, auxquelles ont participé des représentants de quatre pays océaniens (Kiribati, Tuvalu, Tokelau et les Iles Marshall), ont été l'occasion de passer en revue les financements d'un certain nombre de projets qui ont pour objet la mise au point, dans des petits pays insulaires du Pacifique, de nouveaux produits dérivés du thon.

Fort des résultats de deux projets de recherche financés par l'ACIAR sur le développement du produit et d'une étude réalisée sur des points de vente pilotes, l'OIFP a raffiné, au cours des derniers mois le produit destiné à l'exportation. C'est ainsi qu'un emballage et un étiquetage spécifiques ont été conçus avec l'aide d'un conseiller en marketing, qui devrait également réaliser, d'ici la fin de l'année 1993, des essais de commercialisation en Australie, ciblant, dans un premier temps, le marché hôtelier et celui des boutiques hors-taxes des aéroports.

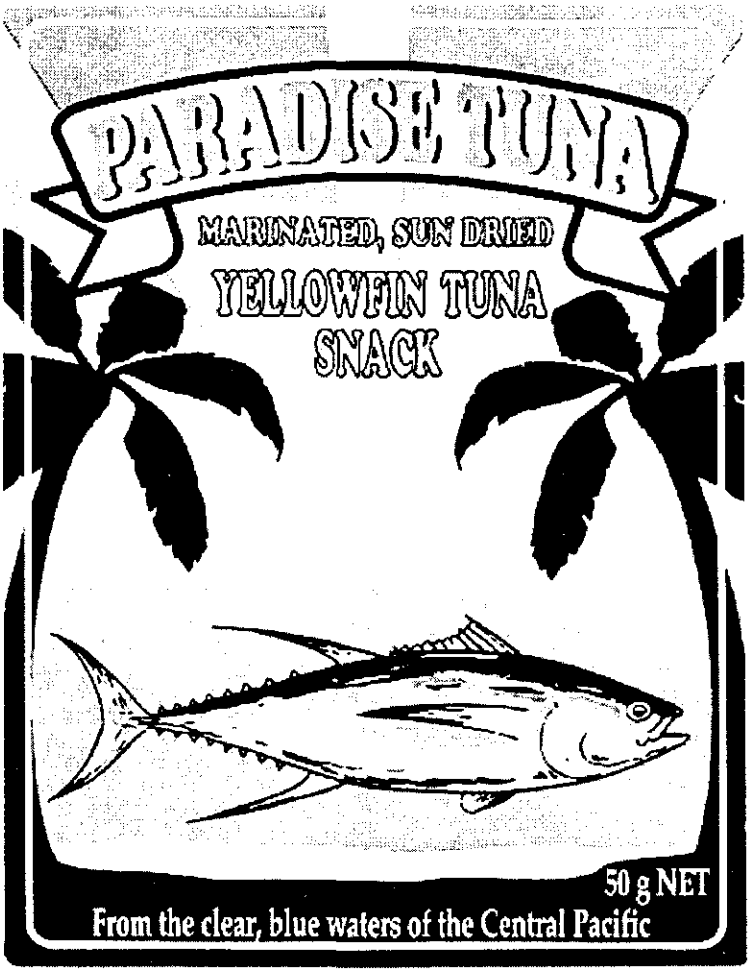

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA SECURITE EN MER

par H. Walton
Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

En 1993, la section formation de la Commission a été saisie de plusieurs demandes émanant des services nationaux ou territoriaux des pêches pour contribuer à la mise au point de programmes de sensibilisation sur la sécurité en mer, destinés non seulement aux pêcheurs mais également à la population. Nombreux sont les lecteurs qui se rappelleront le rapport rédigé en 1991 par M. Mike McCoy, à l'intention des responsables du programme régional PNUD/FAO de soutien à la pêche sur les questions de sécurité en mer dans le secteur de la pêche artisanale en Océanie ainsi que l'évaluation qu'en ont fait ultérieurement les participants de la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches.

Selon les estimations contenues dans le rapport, dans les 16 pays océaniens visés, plus de 50 personnes meurent chaque année dans des accidents survenus en mer, et quelques 330 petites embarcations sont signalées en difficulté, chaque année. Après un calcul rapide, il se produirait donc en moyenne un incident tous les 18 jours par pays.

Sans chercher à chiffrer la profonde tristesse que ressentent la famille et les amis d'un disparu ou d'un noyé, il faut savoir que le coût financier de telles disparitions varie énormément selon qu'elles donnent lieu à des opérations de recherche et de sauvetage entreprises par la communauté villageoise qui engage des dépenses en combustible et y consacre une partie de son temps ou qu'il s'agisse d'opérations de grande envergure faisant intervenir simultanément des avions, des patrouilleurs et une importante logistique. Il n'existe pas, à proprement parler de moyens précis d'évaluer le coût financier des cas de détresse en mer enregistrés dans les pays océaniens mais on peut avancer, sans risque d'erreur, que c'est une charge dont ils pourraient se passer.

Le meilleur moyen, bien sûr, de faire prendre conscience aux marins et aux pêcheurs des problèmes de sécurité serait de les abandonner, dans une mer déchaînée, accrochés à une coque de bateau chavirée pour leur laisser le temps de réfléchir à ce qu'ils auraient pu ou dû faire pour éviter de se trouver confrontés à une telle situation.

D'un point de vue pédagogique rien ne remplace l'expérience! Mais, naturellement, cette solution n'est pas réaliste et M. McCoy n'a-t-il pas raison lorsqu'il conclut que le meilleur moyen de sensibiliser l'opinion sur les questions de sécurité en mer est d'organiser des campagnes d'information et de publicité à long terme.

Etant donné que la plupart des services des pêches s'intéressent avant tout aux questions de gestion et de développement et qu'ils sont en butte à des contraintes budgétaires, on peut difficilement imaginer que les questions de sécurité deviennent prioritaires pour eux.

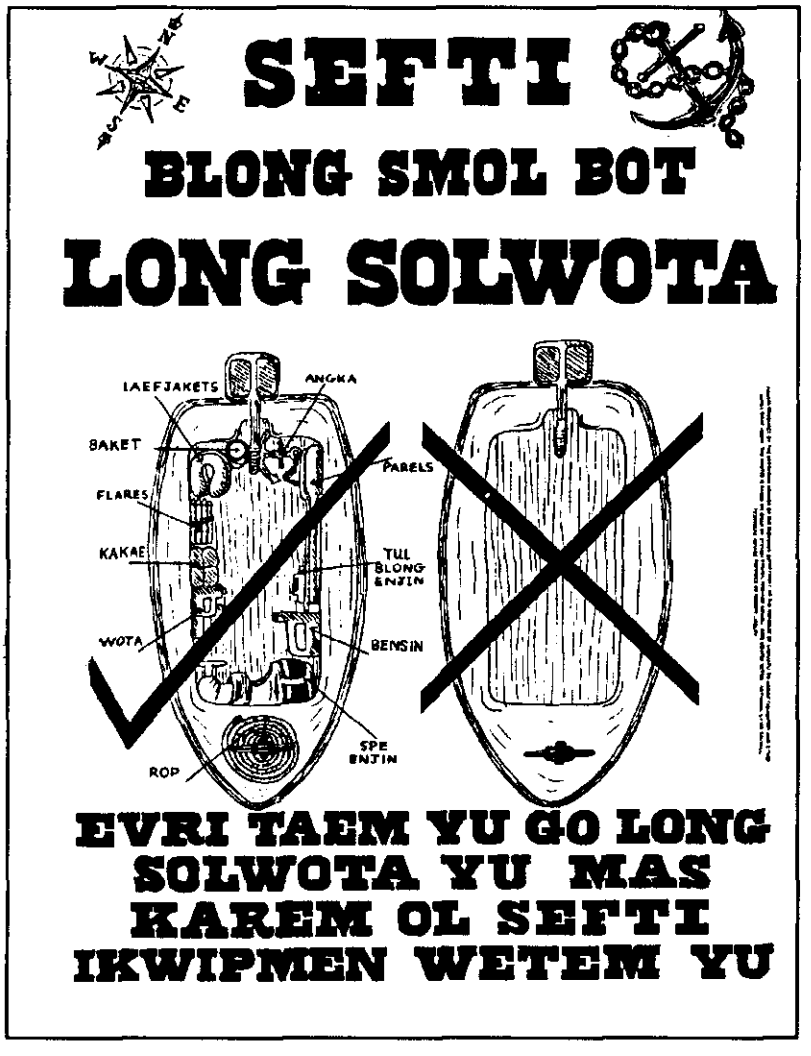

Jusqu'à présent, le plus souvent, la formation et l'information relatives à la sécurité ont été traitées dans le cadre d'un cours de formation plus général ou dans celui d'un programme de sensibilisation de courte durée faisant appel à une série d'articles de journaux, à des émissions radio ou à la publication d'une affiche. A cet égard, l'affiche relative à la sécurité à bord des petites embarcations, publiée par Vanuatu (voir page 22), constitue un excellent exemple. Son message est simple, facile à comprendre et son coût modique.

Une approche semblable privilégiant les illustrations a été utilisée dans le chapitre consacré à la sécurité du manuel n° 28 de la CPS intitulé *La pêche à la traîne dans les îles du Pacifique*. L'abondante utilisation de dessins permet de transmettre des messages clairs et simples. Cet ouvrage peut également constituer la base d'expositions simples et peu coûteuses sur la sécurité en mer, grâce à des agrandissements sur photocopie des illustrations et du texte.

S'il est possible de promouvoir la sécurité en mer à moindres frais et avec un minimum d'efforts, pourquoi donc les petites embarcations connaissent-elles encore des problèmes de sécurité et pourquoi la majeure partie des pêcheurs et des marins qui naviguent à leur bord continuent-ils de faire fi des normes de sécurité les plus élémentaires ?

Peut-être l'explication tient-elle à l'image de héros qui est associée aux marins-pêcheurs qui survivent à des accidents en mer. Au lieu de châtier les survivants pour avoir pris des risques insensés, s'être aventurés en mer sans y être préparés ou être responsables de la mise en place d'opérations de recherche et de sauvetage s'élevant à des milliers de dollars, les médias et l'opinion les accueillent en héros. Mais il serait intéressant de connaître la réaction de ces héros s'ils étaient obligés de supporter le coût de ces opérations.

L'une des principales excuses avancées par les pêcheurs pour ne pas se plier aux normes de sécurité en mer est le prix du matériel de sécurité. Seul un faible nombre de petits pêcheurs peut se permettre le "luxe" d'acheter des gilets de sauvetage, des fusées de détresse ou un moteur auxiliaire, et la majorité d'entre eux se passe allègrement de tout équipement de sécurité.

Lors d'une récente tournée en Micronésie, j'ai eu l'occasion d'inspecter plus de 100 petites embarcations (propulsées par des moteurs hors bord, essentiellement de marque Yamaha) qui étaient à terre car c'était jour de marché. Pas une seule d'entre elles n'était équipée d'un propulseur auxiliaire, de gilet de sauvetage ou de matériel de sécurité.

Par curiosité, j'ai interrogé plusieurs propriétaires de bateaux auxquels j'ai demandé s'il leur était arrivé de se retrouver à court de carburant ou de se perdre; naturellement, leur réponse a été affirmative.

Quelles mesures peut-on prendre pour que ces petites embarcations soient plus sûres et comment peut-on convaincre le pêcheur de se montrer plus responsable en matière de sécurité?

Il convient avant tout de souligner que les mesures de sécurité les plus élémentaires ne sont pas coûteuses et ne requièrent pas du pêcheur une préparation excessivement longue. La première précaution à prendre par le pêcheur est tout simplement d'aviser quelqu'un à terre de l'heure de son départ, de sa destination et de l'heure prévue pour son retour. Ainsi, en cas de difficultés, y aura-t-il au moins quelqu'un pour donner l'alerte s'il n'est pas rentré à temps.

Etre prêt à toute éventualité ne signifie pas nécessairement être équipé de fusées de détresse, de gilets de sauvetage ou d'un moteur auxiliaire coûteux voire disposer d'une radio VHF ou SSB à bord. Les normes de sécurité les plus élémentaires sont faciles à respecter.

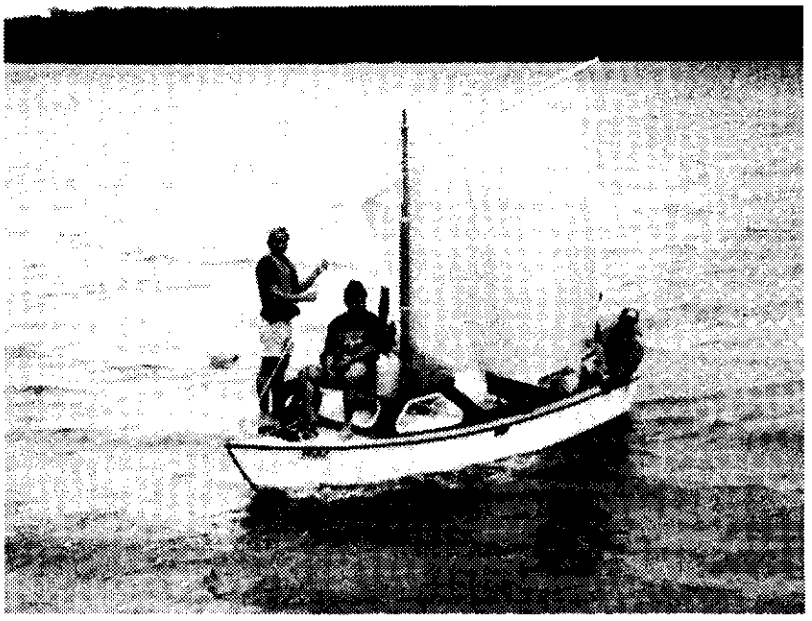

Photo: Michel Blanc

Etudiants de la promotion 1993 du cours Nelson lors d'un exercice sur la "sécurité en mer".

Ayez à bord quelque chose qui vous maintient à flot au cas où votre bateau coulerait ou chavirerait. Un récipient en plastique hermétiquement fermé auquel serait fixée une corde pourrait vous permettre de flotter en attendant l'arrivée des secours.

Prévoyez un autre moyen de propulsion pour les cas de panne d'essence ou d'ennuis de moteur. Une rame, à elle-seule, vous empêchera de dériver pendant des jours et des jours et vous permettra de rentrer chez vous; mais mieux vaut encore avoir le gréement de secours de la FAO, composé de deux rames qui s'emboîtent l'une dans l'autre pour constituer un mât et d'une voile résistante, qui vous sortira de n'importe quel mauvais pas et vous évitera de devoir ramer pendant des heures.

Pouvoir attirer l'attention ne signifie pas nécessairement être équipé d'une radio hors de prix mais avoir tout simplement un miroir ou une pièce de tissu de couleur vive qui peut, le cas échéant, faire l'affaire.

Naturellement, tout pêcheur doté d'un peu de bon sens aura toujours avec lui une réserve de carburant, de l'eau potable, une lampe, une boite à outils, une boussole, des cordes de secours et une ancre, surtout s'il s'aventure au-delà de la barrière récifale. Si les quelques normes de sécurité élémentaires énoncées ci-dessus étaient respectées par tous les pêcheurs, le nombre d'incidents en mer ou de morts par noyade de pêcheurs océaniens nécessitant des opérations de recherche et de sauvetage serait considérablement réduit.

Certains pays ont décidé d'introduire dans leur réglementation et dans leur législation des normes de sécurité visant les petites embarcations. Celles-ci doivent toutes être immatriculées; d'ailleurs, des contrôles peuvent être effectués à tout moment pour vérifier si l'équipement de sécurité a été embarqué. Naturellement, le problème qui se pose est celui du respect de l'application de ces normes et du coût des contrôles à effectuer à cet effet; aussi, la seule solution pratique et la meilleure, semble-t-il, ainsi que l'a fait remarquer M. McCoy en 1991, est de sensibiliser l'opinion sur les questions de sécurité en mer en organisant des campagnes d'information et de publicité à long terme. En tant que diplômé d'une école des métiers de la mer, formé à la dure, c'est-à-dire assis sur la coque renversée d'un bateau, j'ai appris à prendre très au sérieux la question de la sécurité à bord des petites embarcations. Je suis également convaincu que les campagnes d'information constituent le seul moyen de réduire le nombre d'incidents et d'accidents en mer dans la région.

La section formation à la pêche de la CPS attend avec impatience de connaître l'avis des lecteurs qui s'intéressent aux efforts de sensibilisation dans ce domaine et qui souhaiteraient contribuer aux actions lancées à l'échelon national, en réalisant des expositions, des émissions de radio, des affiches, des vidéocassettes ou en contribuant, sous quelque forme que ce soit, à redresser la situation désastreuse qui est actuellement celle de la sécurité des petites embarcations dans le Pacifique.

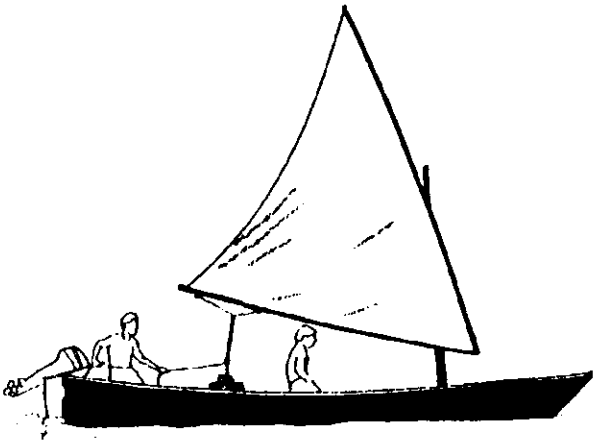

© Copyright Commission du Pacifique Sud 1994

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document, sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Original: Anglais

Commission du Pacifique Sud, B.P. D5, Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone: (687) 26-20-00 - Adresse télégraphique: SOUTHPACOM NOUMEA
Telex: 3139NM SOPACOM - Télécopie: (687) 26-38-18